



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 52884

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions dans lesquelles la SNCF semble s'être engagée dans une surenchère concernant l'OPA lancée par une filiale de la Caisse des dépôts sur l'opérateur de transport britannique Go Ahead. La presse britannique s'est en effet largement fait l'écho d'un soutien massif de la SNCF à la société anglaise convoitée, par l'intermédiaire du Gouvernement français. C'est ainsi que la SNCF aurait largement supporté et cautionné l'offre de Go-Ahead pour exploiter un réseau ferroviaire en Grande-Bretagne. Dans ce cadre, elle aurait pris des engagements techniques et économiques, comportant notamment une prise de risque financier significative sur un programme d'investissement de plus de 10 milliards de francs. Ce type de développement de la SNCF à l'étranger est-il compatible avec la position du Gouvernement français, qui s'oppose à l'introduction de la concurrence sur le réseau ferré national ? L'application du principe de réciprocité en France ne serait-elle pas la première conséquence de cette démarche ? Alors que la SNCF est alimentée chaque année par des dizaines de milliards de francs d'argent public, elle lui demande s'il est prudent qu'elle aille risquer à l'étranger des sommes considérables au moment où elle semble manquer de moyens d'investissement, notamment pour développer le transport de marchandises par fer.

Texte de la réponse

D'une manière générale, les enjeux du transport ferroviaire se situent aujourd'hui à l'échelle européenne, et ceci tant pour les voyageurs que pour le fret. Dans ce cadre, la SNCF a, depuis plusieurs années, développé son activité dans d'autres pays européens, en choisissant de façon privilégiée le partenariat avec d'autres entreprises ferroviaires. Cette politique fait d'ailleurs partie des grandes orientations du projet industriel de la SNCF. L'opérateur ferroviaire Go-Via, dont le groupe SNCF est désormais actionnaire minoritaire par le biais de la société Via-Cariane, exploite déjà des services ferroviaires voyageurs depuis de nombreuses années au Royaume-Uni. A l'occasion du renouvellement d'une des concessions accordées sur le réseau, il s'est porté candidat et vient d'être choisi comme « candidat privilégié » afin de négocier un contrat de concession dans le Grand Londres avec l'autorité de régulation britannique. Il convient de se féliciter que des pays comme le Royaume-Uni, ayant choisi la libéralisation de leurs services ferroviaires, décident pour exploiter ces services de faire appel à un opérateur au sein duquel la SNCF est partie prenante, reconnaissant ainsi la compétence, le savoir-faire et la compétitivité de l'entreprise publique française et des filiales de son groupe. Il est toutefois important de souligner que son implication dans cette opération s'effectue par le biais d'une filiale qui est financièrement autonome. L'aide de la SNCF ne s'effectue donc pas au détriment des investissements nécessaires pour le développement des trafics ferroviaires de fret et de voyageurs en France.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52884

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6195

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 679